

DÉCOUVREZ VOS SERVICES PRIVILÉGIÉS !



UN SITE INTERNET DÉDIÉ

Sur notre site internet www.snia.fr, vous trouverez la CCNI, des dossiers spécifiques sur votre métier et les accords de votre entreprise. Certaines pages sont réservées exclusivement aux adhérents, une raison de plus de nous rejoindre !



DE L'INFORMATION EN TEMPS RÉEL !

Suivez-nous dès maintenant sur les réseaux sociaux et sur l'application SNIA CFE-CGC pour Smartphone et Tablette. Où que vous soyez, vous restez informé.e et vous pouvez nous joindre facilement.



DE L'ACTU UTILE !

Vous recevez, en exclusivité, nos Flash Info et nos Newsletters, avec les dernières informations et enjeux de vos entreprises et de la FFA. Vous recevez également notre magazine En Direct, incontournable de la profession.

PLUS PROCHE DE VOUS
AU QUOTIDIEN !



NOTRE PRIORITÉ, C'EST VOUS !



#PROTECTION



#INFORMATIONS



#NÉGOCIATIONS



#SERVICES



#RÉSEAU



#CONTACT

Le SNIA CFE-CGC est à vos côtés pour défendre vos intérêts, en toute circonstance. Pour faire face aux grands changements inévitables de demain et aux décisions qui seront prises par nos dirigeants, vous pouvez vous appuyer sur le SNIA CFE-CGC : une Organisation professionnelle, apolitique et indépendante, qui s'impose comme le premier réseau social des inspecteurs d'assurances.

LE 1ER SYNDICAT NATIONAL DES
INSPECTEURS D'ASSURANCES
À VOS CÔTÉS AU QUOTIDIEN !



**REJOIGNEZ LE
1ER RÉSEAU SOCIAL
DES INSPECTEURS
D'ASSURANCES !**

SNIA CFE-CGC, À VOS CÔTÉS AU QUOTIDIEN !

La CFE-CGC est un syndicat de propositions, qui prône avant tout le dialogue et la négociation. Elle est le porte-parole des salariés dans la défense de leurs droits, en préservant les intérêts de l'entreprise. La volonté de mettre l'économie du pays au service des femmes et des hommes qui la font progresser.

RECONNNU

Le SNIA est l'organisation la plus représentative des inspecteurs d'assurance et constitue une force électorale supérieure dans les élections professionnelles où plus de 75% des inspecteurs nous font confiance.

ÊTRE MIEUX ACCOMPAGNÉ.E

Besoin de conseils personnalisés (formation, rémunération, classification, mobilité, congés, départ en retraite, ...), le SNIA organise des rencontres dans toutes les régions de France, regroupant des salariés ayant les mêmes préoccupations que vous.

DÉPART

Les moments clés de votre vie professionnelle méritent toute l'attention nécessaire.

**ENSEMBLE,
NOUS SOMMES PLUS FORTS !**
En adhérant au SNIA CFE-CGC vous rejoignez le 1er réseau social des Inspecteurs d'Assurance !



ÊTRE MIEUX PROTÉGÉ.E

Le SNIA défend et fait appliquer la CCNI dans les entreprises, notamment les articles 17, 55 et 56. L'article 2 de notre Convention Collective définit le périmètre professionnel des métiers de l'inspection. Nous voulons que la population de l'inspection soit bien identifiée et rassemblée sous son identité sociale reconnue de tous.

LIBRE

Un syndicat libre, apolitique, indépendant et constructif, qui privilégie toujours le dialogue, pour faire aboutir ses revendications au bénéfice de l'ensemble des salariés.

ÊTRE MIEUX INFORMÉ.E

Grâce à son réseau de correspondants dans les entreprises et en région (SRIA), vous disposez de communications régulières (Magazine, Newsletter, application mobile, site Internet, guides, ...). Vous trouverez des réponses aux questions que vous vous posez

UNE ÉQUIPE À VOTRE DISPOSITION

LE SEUL SYNDICAT SPÉCIFIQUE À L'INSPECTION

Le SNIA connaît parfaitement les problématiques liées à votre métier. Tous nos militants sont inspecteurs. Qui mieux qu'un homologue pour défendre vos intérêts au niveau collectif et individuel ?

43 rue de Provence 75009 PARIS administration@snia.fr 01.55.31.96.70 www.snia.fr

CIVILITÉ MME MR

JE SUIS DÉJÀ ADHÉRENT.E AU SNIA

NOM _____

PRÉNOM _____

DATE DE NAISSANCE _____

ADRESSE PERSO. _____

CODE POSTAL _____

VILLE _____

TÉL. PERSO. _____

TÉL. PRO. _____

EMAIL PERSO. _____

EMAIL PRO. _____

ENTREPRISE _____

RÉSEAU _____

CLASSE ACTUELLE _____ POSTE ACTUEL _____

DATE D'ENTRÉE DANS L'ENTREPRISE _____

NOM DU PARRAINAGE _____

DATE :

SIGNATURE :

MONTANT DE LA COTISATION 2021
Cochez la case correspondante à votre classification

Selon classifications	Prix Annuel	Prix semestriel	Prix trimestriel
<input type="checkbox"/> NIVEAU 1 Rémunération annuelle brut < 62 000 euros	244 €	122 €	61 €
<input type="checkbox"/> NIVEAU 2 Rémunération annuelle brut > 62 000 euros	324 €	162 €	81 €
<input type="checkbox"/> NIVEAU 3 Retraités	128 €	64 €	32 €

Conformément à la Loi informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement sur la protection des données personnelles du 27 avril 2016, votre consentement exprès est requis pour pouvoir utiliser votre adresse mail personnelle. Toutes données nominatives vous concernant, ne feront l'objet d'aucune autre exploitation que celle précisée ci-dessous et ne feront pas davantage l'objet de cession à des tiers, à l'exception de la Fédération de l'Assurance CFE-CGC et de la Confédération CFE-CGC. Si vous souhaitez exercer votre droit d'accès, d'opposition ou de rectification, contactez le SNIA : administration@snia.fr

J'accepte que le SNIA CFE-CGC m'adresse, par SMS, courrier et courriel toute information syndicale.

Je suis informé(e) que mes données personnelles seront utilisées à cet usage exclusif.

Vous avez éventuellement la possibilité de régler votre cotisation par Carte Bancaire sur notre site Internet www.snia.fr.

» Vous bénéficiez de 66% de crédit d'impôt sur le montant annuel de votre cotisation, dans la limite de 1% des salaires et pensions nets.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA (JOINDRE IMPÉRATIVEMENT UN RIB AVEC IBAN)

TRIMESTRIEL SEMESTRIEL ANNUEL

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNIA - Syndicat National des Inspecteurs d'Assurances à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNIA - Syndicat National des Inspecteurs d'Assurances. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passé avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 3 semaines suivant la date de début de votre compte pour un prélèvement autorisé. Les prélèvements auront lieu les 30 du mois de juin, juillet, septembre et décembre. La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier au créancier dans un délai de 30 jours minimum avant la date de prélèvement, toute annulation restant due.

RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT :

PRÉLÈVEMENT SNIA

CRÉANCIER

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA FR38ZZZ432237

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

SNIA - Syndicat National des Inspecteurs d'Assurances

43 rue de Provence 75009 PARIS

DÉBITEUR
NOM ET ADRESSE DU DÉBiteur

NOM :

ADRESSE (N° ET RUE) :

CP :

VILLE :

PAYS :

COMpte à débiter

N° de COMPTE _____ IBAN _____

CODE BIC _____

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectifications tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

DATE :

SIGNATURE :